



Toute l'équipe du service financier vous
souhaite un Noël joyeux et béni

Edito

Le service financier est à votre service ! Nous avons choisi ce support simple d'une « lettre d'informations » pour nous présenter et vous aider à trouver le meilleur interlocuteur pour répondre à vos questions éventuelles. Nous souhaitons aussi vous relayer les informations utiles sur la vie financière de l'Eglise : projets en cours en matière comptable et financière, les événements, les nouveautés, les résultats, les chiffres clés... Paraîtra-t-elle une, deux, trois, quatre fois par an ? Nous verrons en fonction des besoins et de vos réactions. Notre objectif est de contribuer à mieux nous informer mutuellement, pour faciliter le travail de chacun et la compréhension de son action au sein de l'Eglise.

Présentation : qui fait quoi au Service Financier ?

Responsable du service, **Caroline Bauer** est chargée de la coordination des différents travaux et de la proposition d'arbitrages. Elle présente les demandes pour décision du Conseil d'Administration de l'Union d'Entraide, du Directoire (EPCAAL) ou du Conseil de l'Union (EPCAAL et EPRAL). Elle est un interlocuteur pour toute question financière qui relève de l'appréciation des Eglises. **03 88 25 90 40 ou caroline.bauer@epal.fr**

Expert en comptabilité et en paie, **René Brunel** établit les paies et les bordereaux de déclarations sociales pour les paroisses qui le souhaitent. Il assure pour toute l'Eglise un service de conseil en matière sociale (gestion de personnel et paie), en matière comptable et financière. Il est chargé de développer l'organisation de formations en toutes ces matières. Il participe au groupe de travail sur l'informatique paroissiale. Il est arrivé en septembre dans notre équipe. **03 88 25 90 49 ou rene.brunel@epal.fr.**

Receveur du Directoire, **Corine Wolff** réceptionne les comptabilités des paroisses et en prépare l'approbation par le Directoire. Elle aide les consistoires dans la vérification des comptes et s'occupe des calculs de cibles pour l'Union d'Entraide. En agrégeant les comptabilités des paroisses, elle permet de suivre l'évolution financière de l'Eglise. Elle tient les comptes du Directoire et du Conseil Missionnaire. **03 88 25 90 59 ou corine.wolff@epal.fr**

Ernest Ungerer tient la comptabilité de l'association Union d'Entraide et de Solidarité. Il reçoit les offrandes des paroisses, suit leur situation au regard des engagements. Il suit les comptes des avances effectuées par l'Union d'Entraide. En fonction des décisions du Conseil d'Administration ou des budgets votés, il établit les versements. **03 88 25 90 47 ou union-entraide@epal.fr**

Comptable de l'EPRAL, **Isabelle Bard** participe à 20% de son temps à l'élaboration des paies et des bordereaux de déclarations sociales pour les paroisses qui le souhaitent. Elle participe par ailleurs aux travaux que nous menons sur la gestion financière dans l'Eglise, nos outils devenant progressivement communs aux deux Eglises EPCAAL et EPRAL.

Secrétaire du service, **Carine Motsch** suit l'instruction des dossiers de demande de subvention adressés par les paroisses à l'Union d'Entraide, elle tient au service de certaines paroisses leurs fichiers paroissiaux. Le calendrier des CA et groupes de travail de l'Union d'Entraide, les envois d'ordre du jour, les courriers... et encore le suivi des agendas. **03 88 25 90 43 ou union-entraide@epal.fr**

Christine Hohmann tient la comptabilité de la plupart des services de l'Union des Eglises (EPAL). Elle les informe régulièrement de leur situation financière au regard des budgets votés. Elle suit l'activité de dépôt-vente qui a lieu à l'accueil du quai. Elle tient les comptes des éditions pour le service de la catéchèse (qui édite à un rythme soutenu) **03 88 25 90 40 ou union-entraide@epal.fr**

Nouveauté 2007 :

La mise en place du guide de la vérification comptable

2007 verra la mise en application du guide de la vérification comptable, qui a été adopté en Consistoire Supérieur en mars 2006. Ce guide apporte des précisions et des outils afin d'homogénéiser le travail de tous les vérificateurs des consistoires. Il se veut simple, c'est-à-dire utilisable par les personnes qui n'ont pas de compétence

particulière, mais pourtant rigoureux et facile d'utilisation. A tous les vérificateurs sera proposée une information spécifique (voir rubrique « en bref »). Seul changement pour les paroisses : elles ont à renseigner une fiche signalétique qui informera les vérificateurs sur le contexte de la paroisse (voir rubrique « en bref »)

Les présidents de Consistoire sont désormais chargés de veiller à ce que soit réalisée la vérification des comptes avant qu'ils ne les valident eux-mêmes, dans la période du 28 février au 30 avril prochain. Le guide est consultable et téléchargeable sur www.epal.fr, Vademecum des pasteurs, sommaire. Pour toute question, remarque, suggestion : corine.wolff@epal.fr ou rene.brunel@epal.fr

FLASH INFOS DROIT

Adhésion à l'ASSEDIC

Les paroisses ont la possibilité de faire bénéficier leurs salariés des droits aux assurances chômage en cas de rupture d'un contrat de travail résultant d'un licenciement. Pour cela, il faut adhérer aux ASSEDIC. L'adhésion est conseillée pour les salariés ne relevant pas du service des cultes.

A retenir : L'adhésion au régime d'assurance chômage a pour effet, actuellement, de faire baisser le montant total des cotisations sociales de l'employeur. En effet, le bénéfice du dispositif d'allègement des cotisations sociales dit « Loi Fillon » est subordonné à la soumission de la part brute du salaire aux cotisations d'assurance chômage. La réduction de cotisations liée à cet allègement est généralement supérieure au coût de l'ASSEDIC.

Registres obligatoires

Il est rappelé aux paroisses et associations employant du personnel qu'elles sont tenues de tenir des registres obligatoires dont nous vous énumérons la liste, ci-dessous :

- **Le Registre du Personnel :** C'est le registre d'entrées et sorties du personnel. Il doit y figurer, dans l'ordre d'embauche, les noms de tous les salariés de l'entreprise.
- **Le Registre de l'Inspection du travail :** A présenter en cas de visite de l'inspecteur du travail. Il y inscrit ses observations.
- **Le Registre Médical :** Il regroupe les documents relatifs aux visites médicales des salariés. A noter que, à chaque embauche, avant la fin de la période d'essai, tout salarié doit passer une visite médicale. Ensuite, elle est obligatoire tous les deux ans.

En bref

- La **fiche signalétique** (voir l'encart Nouveauté 2007) a été envoyée à toutes les paroisses, elle est à retourner renseignée au Service Financier avant la fin de l'année. Une précision sur la première question : « qui sont les propriétaires et gestionnaires des bâtiments ecclésiastiques ? » Par « gestionnaire » est entendu l'organe qui prend en charge financièrement l'entretien. Il peut éventuellement en avoir deux : un pour l'extérieur (la commune par exemple), un pour l'intérieur (la paroisse par exemple). **Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Corine Wolff ou René Brunel.**
- A tous les vérificateurs est proposée une information approfondie sur le **nouveau guide de la vérification comptable**. Merci de noter les dates proposées : Lundi 4 janvier de 14h à 17h30, Jeudi 25 janvier de 14h à 17h30, Lundi 29 janvier de 14h à 17h30, Jeudi 8 février de 14h à 17h30, Samedi 17 février de 9h à 12h30. Le lieu sera défini en fonction des participants. **Merci de vous inscrire** dès que possible auprès de Corine Wolff ou René Brunel.
- Lorsque la paroisse a un salarié permanent, la **cotisation à l'ASSEDIC** devrait être obligatoire. Qu'en est-il pour votre paroisse ? Nous vous conseillons fortement de cotiser ! (Voir rubrique « Flash infos droit »).
- Les **formulaires des « comptes annuels 2006 et budget 2007 »** viennent d'être adressés à votre pasteur. Cet envoi vous informe aussi du montant de la contribution à l'Union d'entraide qui est demandée à la paroisse pour 2007. Y est joint le Règlement Intérieur de l'Union d'entraide, après modifications de la dernière assemblée générale.
- **Une assemblée nombreuse pour l'Union d'entraide et de Solidarité.** Merci à tous ceux, nombreux, qui se sont déplacés pour notre assemblée générale le 25 novembre dernier. Nous avons été accueillis à Haguenau au « foyer Capito » magnifiquement rénové. Merci à la paroisse de son accueil. Présentations, questions et réponses se sont succédées au sujet des comptes 2005 de l'Union d'entraide, des engagements pour 2007, des évolutions à apporter au Règlement Intérieur de l'association. Les propositions présentées ont été adoptées. Un grand merci aux deux membres du Conseil d'Administration qui nous quittent : Mr Georges SPACH (Inspection de Wissembourg) est remplacé par Mr Gérard FRIOT, Mr le Pasteur Richard SALM (Inspection de Brumath) par le Pasteur Luc WENGER. Bienvenue aux arrivants.
- **Informatique.** Un groupe de travail s'est mis à l'œuvre à l'Union d'entraide pour évaluer les besoins informatiques des paroisses. Cela en vue de répondre aux questions fréquentes de nombre d'entre vous : « A quand un logiciel simple de tenue de comptabilité pour les paroisses ? » Premier travail : diagnostic des besoins informatiques des paroisses et établissement d'un cahier des charges (Responsable Mr Jean-Pierre STOLL, trésorier de l'Union d'entraide).